

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 9 mai 2016 portant dissolution de la brigade territoriale d'Hesdin
et création corrélatrice de la brigade territoriale de Marconne (Pas-de-Calais)**

NOR : INTJ1611509A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale d'Hesdin est dissoute à compter du 1^{er} juillet 2016. Corrélativement, la brigade territoriale de Marconne est créée à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Marconne exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 mai 2016.

Pour le ministre et par délégation :

Le général de division,

adjoint au directeur des soutiens et des finances,

L. TAVEL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<p>Hesdin</p>	<p>Aubin-Saint-Vaast Bouin-Plumoisson Brévillers Capelle-lès-Hesdin Caumont Cavron-Saint-Martin Chériennes Contes Guigny Guisy Hesdin Huby-Saint-Leu La Loge Labroye Marconne Marconnelle Mouriez Raye-sur-Authie Regnauville Sainte-Austreberthe Tortefontaine Wambercourt</p>	<p>(Dissolution)</p>
<p>Marconne</p>	<p>(Création)</p>	<p>Aubin-Saint-Vaast Bouin-Plumoisson Brévillers Capelle-lès-Hesdin Caumont Cavron-Saint-Martin Chériennes Contes Guigny Guisy Hesdin Huby-Saint-Leu La Loge Labroye Marconne Marconnelle Mouriez Raye-sur-Authie Regnauville Sainte-Austreberthe Tortefontaine Wambercourt</p>